



## Commission Régionale Terrains et Installations Sportives

### PV N°04 - REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

Présidence : Michel RAVIART

Présents : Mickael AUBRY, Pierre BIENVENU, Gilles BRIOU, Alain LECLERCQ, Joëlle LEMY, Serge PATUREAU,  
Jacques VARLET

Invité : Daniel DUBOIS

Assiste : Patrick BAUW

Excusé : Jean Paul TURPIN

#### Prochaines réunions :

**Mardi 17/01/2023 (CFD)**

**Mardi 14/02/2023 (CFD)**

**Mardi 21/03/2023 (CFD)**

**Mardi 18/04/2023 (CFD)**

**Mardi 16/05/2023 (CFD)**

**Mardi 20/06/2023 (CFD)**

**Attention : Les dossiers sont à retourner au plus tard pour le 06/01/2023**

**Le P.V n°03 est validé**

**Les décisions du P.V de la CRTIS doivent être validées par le GT de la Commission  
Fédérale des Terrains & Installations Sportives pour être exécutoires**



### **RAPPELS**

*La Commission Régionale des Terrains & Installations Sportives rappelle que pour toute demande de modification concernant une installation il faut envoyer une demande à : [terrains@lfhf.fff.fr](mailto:terrains@lfhf.fff.fr)*

*Seule la CRTIS est habilitée à modifier des libellés sur l'outil STADIUM*

*La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.*

*Il appartient également aux clubs et organisateurs de compétitions de vérifier que le niveau de classement de l'installation est compatible avec celui requis par le règlement de la compétition concernée*

### **Information**

Suite à l'appel en plénière CRTIS/CDTIS du 4 octobre 2022 aux volontaires comme référents CRTIS « sols sportifs » et « éclairage », la CRTIS enregistre les candidatures de :

#### **Référents Sols sportifs**

Gilles BRIOU Président de la CDTIS Escaut et membre de la CRTIS

Daniel DUBOIS membre de la CDTIS Oise

#### **Référent Eclairage**

Daniel DUBOIS membre de la CDTIS Oise

La candidature de Daniel DUBOIS qui n'est pas membre de la CRTIS doit être acceptée par le Conseil de Ligue

Merci à eux

# AISNE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LA FERTE CHEVRESIS – STADE DOMINIQUE ROCHETEAU – NNI 023060101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 17/10/2021.

La Commission prend note du changement de dénomination du stade (Inauguré en Juin 2019) sur le formulaire de classement.

*Date de la visite : 08/11/2022 – Mr Laurent MINETTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 08/11/2011
- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2032.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Installer un lavabo (EC/EF) et un miroir dans les vestiaires joueurs
- La Commission rappelle l'article 4.8 du Règlement pour un niveau T6 minimum : En plus de ceux éventuellement obligatoires dans leur vestiaire, des WC et des urinoirs sont prévus pour les arbitres, arbitres assistants, délégués et joueurs. Ils leur sont exclusivement réservés et sont situés en dehors de tout accès au public pour des raisons de sécurité.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

- **AUDIGNY – STADE MUNICIPAL – 020350101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 19/11/2022.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 24/11/2022 indiquant ne pas vouloir donner suite au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

### 3.3 Changements de niveau de classement

### 3.4 Avis préalables

### 3.5 Retraits de classement



**SUITE**

- 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
- 5 AFFAIRES DIVERSES



# ARTOIS

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **LIEVIN – COMPLEXE SPORTIF JEAN FRERE 2 – NNI 625100102**

Cette installation était classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/09/2022.

*Date de la visite : 18/11/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 15/09/2012) et du document transmis :

- Plan des vestiaires

**Au regard des éléments transmis, la Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :**

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (15/09/2022)

**Dans l'attente de la transmission de ce rapport d'essais, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/03/2023.**

**En l'absence de ce dernier au 15/03/2023, l'installation sera mise en retrait de classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions officielles.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



## 1.5 Avis préalables

### • SAINT POL SUR TERNOISE – STADE INTERCOMMUNAL – 627670301

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable pour une nouvelle installation avec un terrain en gazon synthétique et des documents transmis :

- Demande d'Avis Préalable pour une installation de niveau T5 SYN
- Plans (Aire de jeu – Vestiaires)
- Courrier de la Mairie

**Au regard des éléments transmis, la Commission donne un avis favorable pour un Niveau T5 SYN sous réserve de prise en compte des remarques suivantes :**

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains lors de la demande de classement.

- La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11.
- La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.
- Concernant le revêtement en gazon synthétique, la commission rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service. Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans.
- Il est fortement recommandé de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification des composants du revêtement.
- Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.
- Pour le niveau T5, la clôture de l'enceinte de l'installation sportive devra être assurée par une clôture grillagée légère ou par des obstacles naturels ou des haies végétales. Le clos à vue est recommandé mais non exigé. (Art.1 du Règlement des T&S).

Pour son classement en Niveau T5 SYN, l'ensemble de l'installation devra être conforme au Règlement des Terrains & Installations Sportives lors de la demande de classement.

## 1.6 Retraits de classement



## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **ACHICOURT – SALLE DES SPORTS LEO LAGRANGE – NNI 620049901**

Cette installation n'existait pas dans la base de données.

*Date de la visite : 06/12/2022 – Mr Gérard DEBONNE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/04/1991
- PV CDS du 13/12/2019
- Plan d'ensemble

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/12/2032, sous réserve de la transmission d'Arrêté d'Ouverture au Public (AOP) en distinguant les places assises et debout avant la prochaine compétition le 31/12/2022.**

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **LA BASSEE – STADE ROLAND JOLY 1 – NNI 590510101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 15/11/2032.

*Date de la visite : 17/11/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.  
Nouvelle étude d'éclairage, cause changement de niveau par rapport à l'avis préalable

Valeurs de l'étude d'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 272 lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.56

U2h Facteur d'uniformité : 0.81

Angles inclinaisons : 68,5

GR : 48

Valeurs de contrôle :

Eclairage moyen horizontal : 279 lux (sources LED)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.72

Point bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E5 jusqu'au 17/11/2026.**



## SUITE

- **LENS – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 624980201**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 14/06/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 28/10/2022.

*Date de la visite : 14/11/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 481 lux (sources IM)  
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.52  
U2h Facteur d'uniformité : 0.73  
Point bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et **transmet le dossier à la CDTIS pour décision.****

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LENS – STADE JEAN MARC LECLERCQ – NNI 624980501**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 27/03/2024 et l'éclairage était classé en Niveau E7 jusqu'au 17/11/2022.

*Date de la visite : 14/11/2022 – MM Jean Paul TURPIN – Président de la CDTIS & Jean Marie HUYS – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 132 lux (sources LED)  
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.33  
U2h Facteur d'uniformité : 0.53

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2026.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

- **ACHICOURT – STADE LEO LAGRANGE 1 – 620040201**

Valeurs de l'étude d'éclairage du 02/09/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 138 lux  
U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.48  
U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.74  
Angle max d'inclinaison : 69.7  
GR max : Non renseigné

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E7.**



**SUITE**

- **SAINT POL SUR TERNOISE – STADE INTERCOMMUNAL – 627670301**

Valeurs de l'étude d'éclairage du 23/09/2022 :

Eclairage moyen horizontal : 164 lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.61

U2h Facteur d'uniformité (Eh) : 0.78

Angle max d'inclinaison : 68.7

GR max : Non renseigné

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose un avis préalable favorable sur le projet pour un Niveau E6.**

### 3.5 Retraits de classement

## 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **ESTREE BLANCHE – STADE JEAN MOREL – NNI 623130101**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 18/10/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 28/11/2022.

Remerciements

## 5 AFFAIRES DIVERSES



# COTE D'OPALE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **DESVRES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 622680201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/02/2025.

*Date de la contre visite : 21/11/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN (Date de mise en service : 03/11/2022) et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 03/11/2022
- Rapport de contre visite effectué le 21/11/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 SYN PROV jusqu'au 03/05/2023.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **AUBIN ST VAAST – STADE DES SPORTS 1 – NNI 620460101**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 17/10/2021.

*Date de la contre visite : 23/11/2022 – Mr Bertrand VARLET - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 23/11/2022
- Rapport de contre visite effectué le 23/11/2022 par Mr Bertrand VARLET – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 12/12/2032, sous les réserves suivantes à lever avant le 31/03/2023 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique ou remplacer les buts



**SUITE**

- **DESVRES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 622680101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 20/11/2022.

*Date de la visite : 21/11/2022 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 21/11/2022
- Rapport de visite effectué le 21/11/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 64,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante

- **LISBOURG – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 625190101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 03/12/2022.

*Date de la visite : 07/11/2022 – Mr Jacques VARLET - Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 09/04/2022
- Plan des vestiaires
- Plan masse
- Plan de situation
- Rapport de visite effectué le 07/11/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 63m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Interdire l'accès derrière les buts
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre
- Débarrasser le vestiaire arbitre qui est encombré par du matériel d'entraînement et autres accessoires
- Retirer l'abri des officiels qui n'est pas obligatoire pour ce niveau de classement et qui peut se révéler dangereux



## SUITE

- **LOTINGHEM – STADE MUNICIPAL – NNI 625300101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 04/09/2022.

*Date de la visite : 24/11/2022 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 24/11/2022
- Rapport de visite effectué le 24/11/2022 par Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS

**La Commission suspend sa décision de classement en Niveau T5 PN au respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré.**

**La Commission propose de retracer l'aire de jeu avec une largeur de 59,80m pour obtenir les dégagements nécessaires.**

**Dans cette attente, la Commission référence l'installation en retrait de classement.**

**L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 30/06/2023 :

- Porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m
- Compléter les parties manquantes de la main courante
- Installer un miroir dans les vestiaires joueurs & arbitre
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)
- Occulter les vitres de l'ensemble des vestiaires
- Débarrasser le vestiaire arbitre qui est encombré par du matériel d'entraînement et autres accessoires

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)



## SUITE

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

- **CAMPAGNE LES BOULONNAIS – STADE MUNICIPAL 1 – 622020101**

Cette installation était classée en niveau T6 PN jusqu'au 03/12/2022.

La Commission prend connaissance du courrier de la Mairie en date du 17/11/2022 indiquant ne pas vouloir donner suite au renouvellement du classement de l'installation.

La Commission prononce le retrait de classement de l'installation.

Remerciements

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **DESVRES – STADE MUNICIPAL 3 – NNI 622680201**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 15/02/2025.

*Date de la visite : 21/11/2022 – Mr Jacques VARLET – Membre de la CRTIS*

Eclairage moyen horizontal : 159 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.55

U2h Facteur d'uniformité : 0.76

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **ARQUES – SALLE DU COSEC – NNI 620409901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 4 jusqu'au 02/05/2029 et l'éclairage était classé en Niveau EFutsal 2 jusqu'au 27/04/2021.

*Date de la visite : 28/11/2022 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de contrôle de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 415 lux (sources IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.43 (Requis minimum en EFutsal 2 :  $\geq 0.5$ )

U2h Facteur d'uniformité : 0.60 (Requis minimum en EFutsal 2 :  $\geq 0.7$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau EFutsal 3 jusqu'au 12/12/2026.**



## SUITE

- **ARQUES – STADE ALFRED ANDRE 1 – NNI 620400101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 27/02/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 28/09/2022.

*Date de la visite : 28/11/2022 – Mr Roman SOBCZAK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 274 lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.37 (Requis minimum en E6 :  $\geq 0.4$ )

U2h Facteur d'uniformité : 0.60

Point bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2024.**

3.3 Changements de niveau de classement

3.4 Avis préalables

3.5 Retraits de classement

4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC
5. AFFAIRES DIVERSES

# ESCAUT

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **AULNOY LEZ VALENCIENNES – COMPLEXE SPORTIF JEAN STABLINSKI 2 – NNI 590320102**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 10/03/2029.

*Date de la visite : 24/11/2022 – MM Gilles BRIOU - Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 SYN (Date de changement de revêtement : 07/11/2022) et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 24/11/2022 par MM Gilles BRIOU - Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis et dans l'attente de transmission du PV des essais, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T6 SYN PROV jusqu'au 07/05/2023.**

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **HAUSSY – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 592890101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Dates de la visite : 29/08/2022 & 18/11/2022 – Mr Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 15/09/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2032.**

- Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :
- Mettre un miroir dans les vestiaires joueurs

- **MARCOING – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593770101**

Cette installation est référencée en retrait de classement.

*Date de la visite : 19/09/2022 – Mr Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission reprend le dossier à la suite de sa décision du 18/10/2022 et prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 28/02/2023.**



## SUITE

- **MASNIERES – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 593890201**

Cette installation était classée en Niveau T6 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 02/11/2022 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 28/02/2023.**

- **MASNIERES – COMPLEXE SPORTIF 3 – NNI 593890103**

Cette installation était classée en Niveau A8 PN jusqu'au 05/07/2022.

*Date de la visite : 02/11/2022 – Mr Pascal LESAINTE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau A8 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau A8 PN jusqu'au 12/12/2032.**

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement

## 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

### 3.1 Classements initiaux

- **AULNOY LEZ VALENCIENNES – COMPLEXE SPORTIF JEAN STABLINSKI 2 – NNI 590320102**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 10/03/2029.

*Date de la visite : 24/11/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pierre PISKORZ – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 106 lux (sources Led)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.12

U2h Facteur d'uniformité : 0.30 (Requis minimum en E7 :  $\geq 0.4$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.**



## SUITE

- **MASNY – COMPLEXE SPORTIF GUY DRUT – NNI 593900201**

Cette installation est classée en Niveau T6 SYN jusqu'au 09/09/2028.

*Date de la visite : 02/12/2022 – MM Gilles BRIOU – Président de la CDTIS & Pascal LESAIN – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 151 lux (sources Led)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.42

U2h Facteur d'uniformité : 0.60

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**

### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LE QUESNOY – STADE HUBERT JOUANISSON 1 – NNI 594810101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 04/09/2031 et l'éclairage était classé en niveau E7 jusqu'au 05/02/2022.

*Date de la visite : 25/11/2022 – MM Pierre PISKORZ & Patrice RATTE – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 167 lux

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.26

U2h Facteur d'uniformité : 0.42

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2024.**

- **MAROILLES – STADE PAUL BOUTTEAU 1 – NNI 593840101**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/10/2030 et l'éclairage était classé en niveau E6 jusqu'au 02/11/2021.

*Date de la visite : 30/11/2022 – MM Pierre PISKORZ & Patrice RATTE – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 126 lux (sources IM)

U1h Rapport Emin/Emaxi : 0.36 (Requis minimum en E6 :  $\geq 0.4$ )

U2h Facteur d'uniformité : 0.56 (Requis minimum en E6 :  $\geq 0.6$ )

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2024.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement



#### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **BUSIGNY – STADE PAUL COLPIN 1 – NNI 591180101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 28/10/2022.  
Remerciements

- **THUN SAINT AMAND – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 595940101**

Cette installation est référencée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 22/11/2019.  
Remerciements

#### 5. AFFAIRES DIVERSES

- **AVESNES-SUR-HELPE – STADE LEO LAGRANGE 2 - 590360102**

Cette installation est classée niveau T5 PN jusqu'au 21/01/2024.

Gilles BRIOU, Président de la CDTIS Escaut et membre de la CRTIS, nous fait part des quelques photos transmises par le délégué de la rencontre en U17 D1 Groupe A : Avesnes-Sur-Helpe / Le Quesnoy qui a pu constater les points suivants :

- les dégagements de sécurité doivent être respectés. La distance entre les bancs de touche amovibles et le tracé de la ligne de touche doit être de 2,50m minimum (Art 3.9.5 du Règlement des T & IS),
- la distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 doit être à 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11 (Art 3.8.4 du Règlement des T & IS)
- les piquets de corner sont à changer (Art 3.9.4 du Règlement des T & IS)

La Commission demande que les travaux soient réalisés avant le 31/03/2023.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Escaut pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux terminés.

- **BUSIGNY – STADE PAUL COLPIN 1 – NNI 591180101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance de l'attestation de la Mairie en date du 28/10/2022 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

- **MARLY – SALLE SCHUMANN - 593839901**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/11/2029.

Gilles BRIOU, Président de la CDTIS Escaut et membre de la CRTIS, nous fait part à la suite d'un rapport d'arbitre du problème défectueux de l'éclairage de cette installation.

La Commission demande d'effectuer le remplacement des sources lumineuses défectueuses avant le 31/03/2023.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation après les travaux effectués.



## SUITE

- **MARLY – STADE ANDRE DENAYER 1 – NNI 593830101**

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/10/2032.

La Commission prend connaissance du mail de la Mairie en date du 25/11/2022 indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale ont été réalisés.

Remerciements

# FLANDRES

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

- **HOUPLINES – STADE ANDRE CLAEYS 2 – NNI 593170102**

Cette installation est référencée en retrait de classement jusqu'au 08/03/2028.

*Date de la visite : 05/09/2022 – Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et des documents transmis :

- Plan des vestiaires
- Rapport de visite effectué le 05/09/2022 par Mr Serge PATUREAU – Président de la CDTIS
- Tests du 15/11/2022 réalisés par C2S démontrant deux valeurs non-conformes :
  - Déformation verticale mesurée à 2,7 mm (requis minimum : 3 mm)
  - Absorption de choc mesurée à 36% (requis minimum : 40%)
- Constat d'une présence excessive de granulats élastomères en surface

**Au regard des éléments transmis et à la suite de la non-conformité des résultats des tests, la Commission suspend sa décision de classement à une mise en conformité du revêtement.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **DUNKERQUE – STADE DU FORT LOUIS – NNI 591830601**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/12/2022.

*Date de la visite : 13/10/2022 – Mr Claude DECLERCK – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 SYN et du document transmis :

- Convention de mise à disposition du 13/10/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission, pour instruire le dossier, demande la transmission du document suivant :**

- Rapport des tests in-situ de maintien de classement à échéance décennale (24/12/2022)

**Dans l'attente de la transmission de ce rapport d'essais, la Commission prolonge le classement de l'installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 24/06/2023.**

**En l'absence de ce dernier au 24/06/2023, l'installation sera mise en retrait de classement et ne permettra plus l'organisation de compétitions officielles.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)



SUITE

- **TOURCOING – STADE VAN DE VEEGAETE 2 – NNI 595990102**

Cette installation était classée en Niveau T4 PN jusqu'au 18/05/2021.

*Date de la visite : 30/11/2022 – MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Nassim DAHMANI – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 12/12/2032.**

1.3 Changements de niveau de classement

1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

1.5 Avis préalables

1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **VILLENEUVE D'ASCQ – SALLE FERNAND DEBRUYNE – NNI 590099904**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 01/12/2022 – Mr Serge PATUREAU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 4 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 04/10/2022
- Plan d'ensemble

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/12/2032.**

- **WASQUEHAL – SALLE PIERRE LOTI – NNI 596469901**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 11/10/2022 – Mr Serge PATUREAU - Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau Futsal 3 et des documents transmis :

- Arrêté d'Ouverture au Public du 10/10/2022
- PV CDS du 12/07/2022
- Plan d'ensemble

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 3 jusqu'au 12/12/2032.**

2.2 Confirmations de niveau de classement

2.3 Changements de niveau de classement

2.4 Avis préalables

2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **LOON PLAGÉ – STADE MARCEL ROSSEEL 1 – NNI 593590101**

Cette installation est classée en Niveau T3 PN jusqu'au 30/07/2030 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 19/06/2020.

*Date de la visite : 28/11/2022 – MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Jean ZUNQUIN – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 271 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.79

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**

- **RONCQ – STADE JOEL BATS 1 – NNI 595080201**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2032 et l'éclairage est classé en Niveau E6 jusqu'au 17/01/2024.

*Date de la visite : 16/11/2022 – MM Serge PATUREAU – Président de la CDTIS & Bernard FLAMENT – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 163 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.10 (Requis minimum en E6 :  $\geq 0.4$ )

U2h Facteur d'uniformité : 0.33 (Requis minimum en E6 :  $\geq 0.6$ )

**Au regard des éléments transmis et des valeurs constatées, la Commission ne peut pas prononcer le classement de l'éclairage de cette installation.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

- **LILLE FIVES – SALLE AUGUSTE DE FAUCOMPRET – NNI 593509915**

Cette installation est classée en Niveau Futsal 3 jusqu'au 18/10/2032.

La Commission prend connaissance de l'Attestation Administrative de Capacité du 07/12/2022.

Remerciements

- **MERIGNIES – STADE JEAN JACQUES BOUCKENOOGHE 1 – NNI 593980201**

Cette installation est classée en Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025.

La Commission prend connaissance de l'Arrêté d'Ouverture au Public du 25/11/2022.

Remerciements

### 5. AFFAIRES DIVERSES

# OISE

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **ESTREES-ST-DENIS – STADE DES CHARMILLES 2 – NNI 602230102**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 06/02/2022.

*Date de la visite : 14/03/2022 – MM Philippe POULAIN & Daniel DUBOIS – Membres de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et du document transmis :

- Rapport de visite effectué le 25/11/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2032.**

Le dispositif de protection de l'aire de jeu doit être constitué par une main courante ou une clôture identique sur toute la périphérie du terrain conforme à l'article 6.6 du règlement des T&IS. Cette mise en conformité doit être réalisée avant le 30/06/2023.

### 1.3 Changements de niveau de classement

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

- **NOGENT SUR OISE – GYMNASSE EDOUARD HERRIOT – NNI 604639903**

Cette installation n'a jamais été classée.

*Date de la visite : 21/09/2022 – Mr Philippe POULAIN - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement et de la volonté du propriétaire de n'accueillir aucun public.

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau Futsal 4 jusqu'au 12/12/2032.**

Il est précisé que les tracés spécifiques futsal, (Points de réparations - Quarts de cercle corner – Zone de remplacement et Rond central), devront être réalisés même de façon provisoire, éventuellement en bande adhésive, pour les compétitions.

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3 CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **CHAMBLY – STADE WALTER LUZI – NNI 601390103**

Cette installation est référencée en Niveau Travaux (T2 PSH) jusqu'au 23/11/2023.

*Date de la visite : 19/10/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS avec Mr Xavier GOSSET – APAVE*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E2 et du rapport de l'APAVE.

**Au regard des éléments transmis et constatant les non-conformités des valeurs des éclairagements verticaux, la Commission propose le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **COMPIEGNE – STADE PAUL COSYNS 1 – NNI 601590101**

Cette installation est classée en Niveau T3 SYN jusqu'au 28/10/2029 et l'éclairage était classé en Niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

*Date de la visite : 15/11/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 368 lux (sources IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.54

U2h Facteur d'uniformité : 0.73

Point bis : Conformes

**Au regard des éléments transmis, la Commission propose le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E4 et transmet le dossier à la CFTIS pour décision.**

#### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement

### 4 PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC



## 5 AFFAIRES DIVERSES

- **LE PLESSIS BELLEVILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 605000101**

Cette installation est référencée en Niveau Travaux (T3 SYN) jusqu'au 31/12/2022.

*Date de la visite : 28/11/2022 – Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS*

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 28/11/2022 par Mme Joëlle LEMY – Présidente de la CDTIS qui a pu constater que les travaux d'agrandissement du vestiaire arbitre à 14,70m<sup>2</sup> et du local délégué de 8m<sup>2</sup> ont été réalisés.

La Commission **transmet le document à la CDTIS pour décision.**

- **SILLY LE LONG – STADE LOUIS BOCQUET – NNI 606190101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance du mail de Monsieur Antonio PICCOLO – Secrétaire du club de l'A.S. Silly le Long (Propriétaire des installations) qui demande un délai supplémentaire pour pouvoir effectuer les travaux suivants : Installer un lavabo dans les vestiaires joueurs.

La Commission donne un avis favorable à la demande du club et précise que les travaux devront être réalisés pour le 30/06/2023.

La Commission demande à la CDTIS de prendre contact avec la Mairie pour programmer une visite de l'installation après les travaux effectués.

- **VILLERS ST PAUL – STADE ANDRE PETENOT 1 – NNI 606840101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 19/10/2031.

La Commission prend connaissance du rapport de visite effectué le 16/11/2022 par Mr Philippe POULAIN – Membre de la CDTIS qui a pu constater que les regards d'arrosage situés dans la zone de sécurité des 2,50m ne sont pas recouverts.

La Commission demande que les deux regards soient recouverts d'un revêtement en gazon synthétique collé.

La Commission invite la collectivité à se rapprocher de la CDTIS Oise pour effectuer une visite de l'installation dès les travaux terminés.

# SOMME

## 1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

### 1.1 Classements initiaux

### 1.2 Confirmations de niveau de classement

- **CHAULNES – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 801860102**

Cette installation était classée en Niveau T7 PN jusqu'au 19/03/2022.

*Date de la visite : 15/11/2022 – Mr Jean François DEBEAUVAIS - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T7 PN et du document transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 15/11/2022

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T7 PN jusqu'au 12/12/2032 sous les réserves suivantes à lever avant le 31/03/2023 :**

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Reboucher les trous devant les buts de foot réduit

- **GRAND LAVIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 803850101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/02/2022.

*Date de la visite : 02/12/2022 – Mr Gregory HORVILLE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T5 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 02/12/2022
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T5 PN jusqu'au 12/12/2032 sous les réserves suivantes à lever avant le 31/03/2023 :**

- Tracer la zone technique en pointillés
- Supprimer les crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et les remplacer par des fixations en plastique
- Empêcher l'accès au public derrière le but 2
- Reprise de la main courante pour qu'elle passe derrière les abris de touche (cf.art.3.9.5.1 du Règlement)



### 1.3 Changements de niveau de classement

- **BLANGY SUR BRESLE – STADE MAURICE FLECHELLE – NNI 761010101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 30/01/2023.

*Date de la visite : 30/09/2022 – Mr Gregory HORVILLE - Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T4 PN et des documents transmis :

- Attestation Administrative de Capacité d'Accueil du Public du 05/10/2022
- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'installation en Niveau T4 PN jusqu'au 12/12/2032.**

- **NEUFMOULIN – STADE PAUL SOLIVEAU – NNI 805880101**

Cette installation était classée en Niveau T5 PN jusqu'au 08/02/2022.

*Date de la contre visite : 18/09/2022 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement en Niveau T6 PN et des documents transmis :

- Photos

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'installation en Niveau T6 PN jusqu'au 12/12/2032, sous réserve de la transmission d'un Arrêté d'Ouverture au Public ou d'une Attestation Administrative de Capacité avant le 28/02/2023.**

Il est précisé que les travaux ou aménagements suivants sont à réaliser avant le 31/03/2023 :

- Mettre la hauteur des buts en conformité (2,44 m sous la barre transversale)

### 1.4 Tests in situ de qualité sportive (gazon synthétique)

### 1.5 Avis préalables

### 1.6 Retraits de classement

## 2. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

### 2.1 Classements initiaux

### 2.2 Confirmations de niveau de classement

### 2.3 Changements de niveau de classement

### 2.4 Avis préalables

### 2.5 Retraits de classement



### 3. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

#### 3.1 Classements initiaux

- **LONGUEAU – PARC DES SPORTS – NNI 804890201**

Cette installation est classée en Niveau T7 SYN jusqu'au 26/09/2029.

*Date de la visite : 05/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 129 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.39

U2h Facteur d'uniformité : 0.64

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E7 jusqu'au 12/12/2026.**

- **AMIENS – STADE DE LA LICORNE 3 – NNI 800211901**

Cette installation est classée en Niveau T4 SYN jusqu'au 01/09/2024.

*Date de la visite : 01/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Etude d'éclairage du 19/04/2021 :

Eclairage moyen horizontal : 191 Lux (sources Led)

Facteur d'uniformité : 0.57

Rapport Emini/Emaxi : 0.81

Angle inclinaison : 70

GR : 47,8

Contrôle de l'éclairage :

Eclairage moyen horizontal : 154 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.48

U2h Facteur d'uniformité : 0.71

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**

- **AMIENS – STADE MOULONGUET 2 – NNI 800210202**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 18/11/2027.

*Date de la visite : 01/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 163 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**



### 3.2 Confirmations de niveau de classement

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSÉ – NNI 800211701**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/01/2032 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 25/03/2015.

*Date de la visite : 01/12/2022 – Mr Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS*

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage.

Eclairage moyen horizontal : 219 lux (sources Led)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.40

U2h Facteur d'uniformité : 0.61

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le maintien de classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2026.**

- **ST VALÉRY SUR SOMME – STADE CHARLES CAUDRON – NNI 807210101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 22/03/2032 et l'éclairage était classé en Niveau E6 jusqu'au 26/11/2020.

*Date de la visite : 11/09/2022 – Mr Régis PATTE – Membre de la CDTIS*

Eclairage moyen horizontal : 172 lux (sources IM)

U1h Rapport Emini/Emaxi : 0.50

U2h Facteur d'uniformité : 0.75

**Au regard des éléments transmis, la Commission prononce le classement de l'éclairage de cette installation en Niveau E6 jusqu'au 12/12/2024.**

### 3.3 Changements de niveau de classement

#### 3.4 Avis préalables

#### 3.5 Retraits de classement



**SUITE**

#### **4. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC**

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

- **AMIENS – STADE VIRGILE DUFOSSÉ – NNI 800211701**

Cette installation est classée en Niveau T5 SYN jusqu'au 15/01/2032.

La Commission prend connaissance des photos adressées par Madame Corinne VAUDION – Amiens Métropole montrant que les travaux de réparation du gazon synthétique au niveau du point de pénalty ont été réalisés.

Remerciements

- **MAISNIÈRES – STADE DU MARAIS BONHOMME – NNI 805000101**

Cette installation est classée en Niveau T5 PN jusqu'au 15/09/2032.

La Commission prend connaissance des photos adressées par Monsieur Alain LECLERCQ – Président de la CDTIS Somme indiquant que les travaux de mise en conformité de la hauteur des buts à 2,44m sous la barre transversale, compléter les parties manquantes de la main courante, la pose de miroir dans les vestiaires et le débroussaillage des haies derrière les buts ont été réalisés. La Commission rappelle que le remplacement des crochets métalliques de fixation de filet aux montants de buts et de porter la longueur des bancs de touches joueurs à 2,50m devaient être fait pour le 31/12/2022.

Remerciements

**Le 12/12/2022**  
**Michel RAVIART**  
**Président**